



Dois je justifier aux impots un remboursement immobilier?

Par val, le 23/10/2011 à 18:15

Bonjour,

Séparée de mon ex (union libre) , il reste dans la maison que nous avons construite et financée ensemble sur un terrain lui appartenant. Nous avions convenu depuis toujours que le jour où ... il me rembourserait la moitié du prix de la maison , déduction faite du prix du terrain. Je pense que nous ne sommes pas obligé de passer devant un notaire , puisque je n'ai jamais rien signé chez un notaire. On me dit me que s'il me rembourse ma part , je devrais le justifier aux impots ? qu'est- ce que cela veut dire ?

cdt